



Mauvaise foi du vendeur sur ebay

Par **jim77**, le **23/12/2010** à **08:26**

Bonjour, rnJ'ai acheter un appareil électronique sur Ebay, mais le transport s'est déroulé pendant les grèves et l'appareil est arrivé très en retard, cassé et en panne. L'emballage étant fait "maison", il m'a été difficile de savoir que le paquet avait été "chahuté" et, par confiance dans le professionnalisme du vendeur, j'ai pris le colis. Mais a l'ouverture, j'ai constaté que la protection était presque inutile (débris de polystyrène et papier carton). Du fait des retards accumulés, j'ai dépassé la période autorisée pour déposer un litige sur paypal!!, mais le vendeur paraissait de bonne foi. Il a fini par faire jouer l'assurance du colis, sans me tenir aucourant, mais suite a mes demandes : il m'a informé (photocopie de courrier de la poste) qu'il a récupéré presque 3 fois le prix de vente !! Mais il ne veut pas me rembourser le montant que je lui est versé (achat + port assuré) si je ne lui renvoi pas l'appareil (et perdre ainsi 2 fois les frais de port (50 % du prix de vente) car je ne sais pas ce qu'il voudra bien me rembourser) : Je suis coincé si je veux récupérer un peu d'argent !!. Mais de plus, vu son comportement à travers nos divers contacts, je doute maintenant de sa bonne foi (et même de l'état de l'appareil AVANT l'envoi) et j'aimerais me protéger au mieux car je crains qu'il refuse mon envoi et me demande de faire jouer l'assurance de l'envoi au lieu de me rembourser !! que puis je faire pour me défendre et faire respecter mes droits ? Merci